



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2024  
Français  
Original : anglais

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-huitième session**  
Genève, 20-31 janvier 2025

## Résumé des communications des parties prenantes concernant le Kazakhstan\*

### Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

#### I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel et des textes issus de l'examen précédent<sup>1</sup>. Il réunit 34 communications de parties prenantes<sup>2</sup> à l'Examen, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents.

#### II. Renseignements reçus des parties prenantes

##### A. Étendue des obligations internationales<sup>3</sup> et coopération avec les mécanismes s'occupant des droits de l'homme

2. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 4, 6 et 16 ont recommandé au Kazakhstan de ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie<sup>4</sup>.

3. La Human Rights Foundation et les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 4 ont recommandé au Kazakhstan de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille<sup>5</sup>.

4. Human Rights Watch et les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 2, 4 et 14 ont recommandé au Kazakhstan de ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>6</sup>.

5. Human Rights Watch a recommandé au Kazakhstan de faciliter la visite demandée par la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>7</sup>. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 2 et 15 lui ont recommandé d'inviter le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises à se rendre au Kazakhstan<sup>8</sup>.

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



6. La Human Rights Foundation, Human Rights Watch et les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont recommandé au Kazakhstan de ratifier le statut de Rome de la Cour pénale internationale<sup>9</sup>.

7. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont recommandé au Kazakhstan de ratifier la Convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (n° 190) de l'Organisation internationale du Travail<sup>10</sup>.

8. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont recommandé au Kazakhstan d'adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique<sup>11</sup>.

## **B. Cadre national des droits de l'homme**

### **1. Cadre constitutionnel et législatif**

9. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont indiqué que la Cour constitutionnelle avait été rétablie en 2022 et que le Kazakhstan avait adopté le Code de procédure administrative en 2020. Toutefois, les violations des droits de l'homme ne faisaient pas l'objet d'enquêtes efficaces, immédiates, approfondies et impartiales et, dans la plupart des cas, les auteurs présumés étaient libérés, ce qui donnait lieu à un sentiment d'impunité. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont recommandé au Kazakhstan de modifier et de compléter la législation afin que les victimes de violations des droits de l'homme aient accès à des recours utiles et à une indemnisation<sup>12</sup>.

10. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont recommandé de modifier le Code de procédure pénale et le Code des infractions administratives sur la base des recommandations, décisions et avis des organismes internationaux chargés des droits de l'homme<sup>13</sup>. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a recommandé la mise en place d'un ministère public indépendant, impartial et compétent<sup>14</sup>.

### **2. Cadre institutionnel et mesures de politique générale**

11. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ont recommandé de faire en sorte que le Commissaire aux droits de l'homme du Kazakhstan (l'institution nationale des droits de l'homme) et d'autres institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier le Commissaire aux droits de l'enfant de la République du Kazakhstan et le Commissaire aux droits des groupes de population socialement vulnérables, soient conformes aux Principes de Paris<sup>15</sup>. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a recommandé d'établir des procédures de sélection et de nomination des hauts responsables de l'institution nationale des droits de l'homme qui soient à la fois claires, transparentes, participatives et fondées sur le mérite, de revoir les dispositions relatives à la procédure de révocation, au caractère large et imprécis, et d'accorder l'immunité fonctionnelle à la Commission, à son personnel et à ses représentants<sup>16</sup>.

12. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont recommandé de légiférer sur les pouvoirs de l'organe de l'État chargé de donner suite aux observations, avis et recommandations des organes conventionnels de l'Organisation des Nations Unies au plus haut niveau et d'inscrire dans la législation nationale l'obligation de communiquer des informations à ces organes<sup>17</sup>. L'International Law Institute a recommandé au Kazakhstan de créer un mécanisme de mise en œuvre obligatoire des décisions des organes conventionnels de l'Organisation des Nations Unies<sup>18</sup>.

13. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont recommandé de renforcer davantage les capacités du mécanisme national de prévention<sup>19</sup>.

## C. Promotion et protection des droits de l'homme

### 1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

#### *Égalité et non-discrimination*

14. Justice pour Tous Internationale, l'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity, Feminita et les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont souligné qu'il n'existait pas de législation complète de lutte contre la discrimination, ce qui entravait la lutte contre les formes de discrimination directe, indirecte et multiple<sup>20</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont souligné l'absence de pratique judiciaire en matière de lutte contre la discrimination fondée sur le genre, la race, l'appartenance ethnique ou les préférences politiques et religieuses<sup>21</sup>. Plusieurs parties prenantes ont recommandé au Kazakhstan d'adopter et d'appliquer une législation complète sur la lutte contre la discrimination qui interdise sans équivoque toutes les formes de discrimination et prévoie des recours utiles pour les victimes. Cette législation devrait comprendre les termes « identité de genre » et « orientation sexuelle »<sup>22</sup>.

#### *Droit à la vie, droit à la liberté et à la sécurité de la personne et droit de ne pas être soumis à la torture*

15. Justice pour Tous Internationale a fait état de problèmes concernant la responsabilité et la transparence des institutions de police et de sécurité au Kazakhstan. Des préoccupations étaient souvent exprimées quant à l'usage excessif de la force par les services de maintien de l'ordre, qui faisait des morts et des blessés, en particulier lors de manifestations. Il était essentiel de disposer de mécanismes indépendants pour enquêter sur les exactions policières et les violations des droits de l'homme et y remédier<sup>23</sup>. Justice pour Tous Internationale a recommandé la création d'un mécanisme de contrôle des forces de police transparent et indépendant chargé d'enquêter sur les comportements répréhensibles et les violations des droits de l'homme, et de traiter les plaintes visant des policiers<sup>24</sup>. L'organisation a également recommandé de moderniser le cadre juridique du maintien de l'ordre pour le mettre en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois<sup>25</sup>.

16. Justice pour Tous Internationale a indiqué que les actes de torture et les mauvais traitements de la part de membres des forces de l'ordre restaient préoccupants au Kazakhstan. Les enquêtes menées n'étaient souvent ni indépendantes ni efficaces, ce qui créait une culture de l'impunité. Il était nécessaire de mener des réformes juridiques globales qui tiennent compte des normes internationales, et notamment de mieux définir la torture dans le Code pénal et d'en renforcer l'interdiction<sup>26</sup>. La Human Rights Foundation a recommandé au Kazakhstan de garantir la protection contre la torture et les mauvais traitements et de se conformer au Protocole d'Istanbul<sup>27</sup>.

17. Plusieurs auteurs de communications ont évoqué les événements de janvier 2022, lorsque des manifestations pacifiques de masse en faveur de changements sur les plans social et politique avaient dégénéré en émeutes et en affrontements avec les forces de sécurité, faisant de nombreux morts et blessés<sup>28</sup>. Trois parties prenantes ont mentionné les allégations généralisées de torture et de mauvais traitements infligés à des personnes détenues dans ce contexte<sup>29</sup>. Les autorités du Kazakhstan avaient rejeté les appels à une enquête internationale sur ces événements et n'avaient pas pris les mesures voulues pour enquêter sur les allégations de recours excessif à la force, de torture et d'autres violations graves des droits de l'homme, et pour traduire les responsables en justice<sup>30</sup>.

18. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 et Human Rights Watch ont recommandé au Kazakhstan d'accepter l'ouverture d'une enquête internationale et indépendante sur les événements de janvier 2022, de veiller à ce que les allégations d'usage excessif de la force, de torture et d'autres violations fassent l'objet d'une enquête impartiale, transparente et efficace et que les responsables soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables<sup>31</sup>. La Human Rights Foundation et Human Rights Watch ont également recommandé d'offrir un recours immédiat aux familles touchées et aux victimes des

événements de janvier 2022<sup>32</sup>. Human Rights Watch a recommandé de rouvrir toute enquête sur des allégations de mauvais traitements et d'actes de torture commis au lendemain des événements de janvier 2022<sup>33</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé au Kazakhstan d'adopter la loi sur la réhabilitation des participants pacifiques et des victimes des événements de janvier 2022<sup>34</sup>.

#### *Droits de l'homme et lutte antiterroriste*

19. La Human Rights Foundation, Human Rights Watch et les auteurs des communications conjointes n°s 15 et 18 ont fait référence au caractère vague des définitions des termes « extrémisme » et « terrorisme » figurant dans le Code pénal et à leur utilisation contre des activistes, des journalistes, des avocats, des blogueurs et des membres de leur famille<sup>35</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont indiqué que les personnes condamnées dans des affaires de terrorisme et d'extrémisme se voyaient souvent infliger une sanction supplémentaire, à savoir une interdiction d'occuper certains postes ou d'exercer certaines activités<sup>36</sup>. La Human Rights Foundation a recommandé de protéger sans réserve les droits de tous les individus à la liberté de réunion, d'expression et d'association et de veiller à ce que les militants, les journalistes et les groupes d'opposition puissent agir pacifiquement et en toute sécurité au Kazakhstan<sup>37</sup>.

#### *Administration de la justice, impunité et primauté du droit*

20. Justice pour Tous Internationale a souligné que l'indépendance de la magistrature était compromise par l'influence du pouvoir exécutif, ce qui nuisait à l'équité des procès. Les professionnels du droit faisaient l'objet de harcèlement et d'intimidation, ce qui entravait la capacité des avocats à défendre leurs clients et à faire respecter l'État de droit. Des réformes étaient nécessaires pour renforcer l'indépendance de la magistrature et garantir des procès équitables, de manière à protéger le pouvoir judiciaire de toute ingérence politique et à préserver l'intégrité des professionnels du droit<sup>38</sup>.

21. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont émis des doutes quant à l'élection et à la nomination des juges, qui limitaient leur indépendance. Ils ont expliqué que, pour les postes de président et de juges de la Cour suprême, le Sénat ne pouvait choisir que parmi les candidats présentés par le Président de la République. Ils ont ajouté que la concentration des pouvoirs entre les mains des présidents des tribunaux, qui étaient nommés par le pouvoir exécutif, réduisait l'indépendance des juges<sup>39</sup>.

22. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé d'éliminer toutes les formes d'immixtion du pouvoir exécutif dans le système judiciaire et de veiller à ce que la plupart des membres du Conseil supérieur de la magistrature soient des juges élus par des organes judiciaires autonomes, afin que le Conseil soit totalement indépendant et transparent. Ils ont également recommandé de lutter contre la corruption au sein du système judiciaire et de veiller à ce qu'un organe indépendant soit chargé de la discipline judiciaire. Ils ont en outre recommandé de mettre en œuvre les recommandations de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats<sup>40</sup>.

23. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont indiqué que le droit à un procès équitable faisait l'objet de restrictions illégales et injustifiées et a attiré l'attention sur la pratique des « procès mobiles », qui portait atteinte au principe de l'égalité des parties<sup>41</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont souligné qu'en cas de procédure pénale, les défendeurs avaient difficilement accès à un avocat car certains avocats ou défendeurs n'avaient pas d'autorisation spéciale concernant les secrets d'État<sup>42</sup>.

24. Les auteurs des communications conjointes n°s 11 et 15 ont indiqué que, bien qu'elle ait été supprimée du droit pénal, la diffamation constituait désormais une infraction administrative passible de détention administrative d'une durée pouvant aller jusqu'à vingt jours au titre du Code des infractions administratives. Cette mesure entraînait une réduction de la sanction prévue pour ce type d'infraction<sup>43</sup>.

#### *Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique*

25. Plusieurs auteurs de communications ont indiqué que le Kazakhstan imposait des restrictions importantes à la liberté d'association, ce qui empêchait la formation et le

fonctionnement d'organisations non gouvernementales (ONG), de partis politiques et de syndicats<sup>44</sup>. La procédure d'enregistrement de ces organisations était particulièrement lourde et complexe<sup>45</sup>. L'International Law Institute a recommandé au Kazakhstan de simplifier la procédure d'enregistrement. Justice pour Tous Internationale a recommandé d'abroger les lois et pratiques restrictives qui limitaient les activités de la société civile, la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique<sup>46</sup>. Front Line Defenders a recommandé la mise en place d'un mécanisme national de protection des défenseurs des droits de l'homme, des avocats spécialisés dans les droits de l'homme et des journalistes, conformément aux normes internationales<sup>47</sup>.

26. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 et Human Rights Watch ont exprimé leur inquiétude quant au contrôle et à la stigmatisation des organisations de la société civile qui recevaient des fonds de l'étranger<sup>48</sup>. Justice pour Tous Internationale et Front Line Defenders ont souligné que les ONG, en particulier celles qui recevaient des financements de l'étranger, étaient soumises à des prescriptions strictes en matière d'établissement de rapports et s'exposaient à de lourdes sanctions en cas de non-respect de ces prescriptions<sup>49</sup>. Plusieurs auteurs de communications ont exprimé leur inquiétude quant à la publication de la liste des personnes morales et physiques qui recevaient des financements de l'étranger sur le site Web du Comité des recettes de l'État du Ministère des finances<sup>50</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont déclaré que la publication de ce registre était contraire à la loi sur les données personnelles et au droit à la vie privée consacré par la Constitution<sup>51</sup>. Plusieurs auteurs de communications ont recommandé au Kazakhstan d'abroger/abolir le registre des financements étrangers<sup>52</sup>.

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 et Human Rights Watch ont indiqué que la loi sur l'organisation et la tenue de rassemblements pacifiques de 2020 prévoyait une procédure de notification qui, de fait, exigeait des organisateurs de rassemblements qu'ils obtiennent une autorisation préalable de la part des autorités locales. Les autorités avaient refusé d'autoriser la tenue de certaines manifestations pacifiques. En outre, préalablement à la tenue de manifestations prévues, les autorités plaçaient régulièrement des militants en détention préventive et prolongeaient cette détention de plusieurs jours, semaines ou mois après la tenue de manifestations non autorisées<sup>53</sup>. Human Rights Watch et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ont recommandé au Kazakhstan d'apporter des modifications à la loi sur les rassemblements pacifiques afin de garantir véritablement le droit de manifester pacifiquement<sup>54</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont recommandé d'autoriser le déroulement sans entrave des manifestations pacifiques et de mettre fin à la pratique consistant à placer des militants en détention préventive et à prolonger les périodes de détention. Ils ont également recommandé de mettre la loi sur les rassemblements en conformité avec les normes internationales, notamment en protégeant le droit à organiser des rassemblements spontanés<sup>55</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé de modifier la loi afin de garantir une procédure de notification pour l'organisation de rassemblements pacifiques<sup>56</sup>.

28. AccessNow et d'autres parties prenantes ont signalé que, depuis le dernier Examen périodique universel, le Kazakhstan avait suspendu l'accès à Internet à plusieurs reprises<sup>57</sup>, y compris après les événements de janvier 2022<sup>58</sup>. AccessNow a indiqué que le Kazakhstan n'avait pas abrogé ni révisé la loi sur les communications qui permettait au Procureur général ou à ses adjoints d'ordonner une coupure de l'accès à Internet si le Procureur général estimait que des appels à des activités « extrémistes » ou « terroristes » et à des émeutes de masse étaient lancés dans le cadre d'activités publiques<sup>59</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont ajouté que l'accès à Internet était souvent restreint de manière arbitraire dans le cadre de manifestations pacifiques prévues<sup>60</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 3, AccessNow et les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont recommandé au Kazakhstan de s'abstenir de restreindre de manière arbitraire l'accès à Internet dans le cadre de manifestations pacifiques<sup>61</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont recommandé de supprimer la disposition de la loi sur les communications qui autorise le blocage extrajudiciaire de l'accès à Internet par les forces de l'ordre et les services spéciaux<sup>62</sup>.

29. Human Rights Watch et les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont indiqué que les militants politiques de l'opposition s'exposaient à l'ingérence des pouvoirs publics,

au harcèlement et à des poursuites motivées par des considérations politiques<sup>63</sup>. Malgré la modification de la loi sur l'enregistrement des partis politiques, les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 3, 5 et 12 ont souligné qu'aucun véritable parti d'opposition n'avait été en mesure de s'enregistrer<sup>64</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 3 ont recommandé au Kazakhstan de permettre aux partis d'opposition de s'enregistrer et de mener leurs activités sans entrave ni obstacle. Ils ont également recommandé de mettre fin aux actes d'intimidation et de harcèlement envers les militants de l'opposition<sup>65</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 12 ont recommandé de mettre fin à la persécution politique des dirigeants des partis d'opposition non enregistrés<sup>66</sup>.

30. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 3 se sont dits préoccupés par la loi sur les médias, adoptée en juin 2024, car celle-ci ne définissait pas clairement des concepts clés, prévoyait des restrictions sur les contenus médiatiques énoncées en termes vagues et ne tenait pas suffisamment compte des différences entre les types de médias visés. La nouvelle loi habitait le Ministère de la culture et de l'information à surveiller les médias afin de détecter d'éventuelles atteintes aux valeurs nationales, culturelles et familiales, ainsi qu'au développement moral de la société, ce qui faisait craindre que les autorités ne cherchent à restreindre la liberté d'expression sous couvert de préserver les valeurs traditionnelles, y compris la propagande LGBT<sup>67</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 11 ont ajouté qu'en vertu de la nouvelle loi, les journalistes ne bénéficiaient pas des garanties juridiques nécessaires pour exercer leurs activités professionnelles et de nombreuses formes de censure et d'autocensure avaient été élaborées<sup>68</sup>.

31. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 3 ont recommandé au Kazakhstan de veiller à ce que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les médias n'entraîne pas de violations du droit à la liberté d'expression et de s'abstenir de restreindre indûment la liberté d'expression sous prétexte de protéger les valeurs traditionnelles<sup>69</sup>. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a indiqué que la loi ne prévoyait pas la création d'une autorité de régulation des médias indépendante qui devrait jouir d'une indépendance politique, fonctionnelle, administrative et financière et dont les attributions devraient être clairement définies par la loi<sup>70</sup>.

32. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 3 et Human Rights Watch ont exprimé leur inquiétude quant aux actes d'intimidation et de harcèlement envers les médias et les journalistes, en particulier ceux qui se montraient critiques à l'égard des autorités<sup>71</sup>. Ils ont recommandé au Kazakhstan de mener rapidement des enquêtes approfondies et impartiales sur tous les actes d'intimidation et de harcèlement commis envers les médias et les journalistes, et de traduire en justice tous les auteurs de ces actes<sup>72</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 3 ont également recommandé de veiller à ce que les demandes d'accréditation de journalistes étrangers ne soient pas rejetées pour des motifs arbitraires<sup>73</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 11 ont recommandé d'élaborer un plan d'action sur la sécurité des journalistes<sup>74</sup>.

33. Plusieurs auteurs de communications se sont inquiétés des atteintes à la liberté d'expression au nom de la lutte contre la diffusion de fausses informations, notamment en invoquant les articles 174 et 274 du Code pénal et du Code des infractions administratives<sup>75</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 3 et Human Rights Watch ont recommandé au Kazakhstan d'abroger ou de réviser en profondeur les articles de ces codes pénal et administratif afin de prévenir toute restriction à l'exercice légitime de la liberté d'expression<sup>76</sup>. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 3 et 7 ont recommandé de mettre fin aux arrestations, poursuites et condamnations de militants, défenseurs des droits de l'homme, journalistes et blogueurs en riposte à l'exercice pacifique et légitime de leurs libertés fondamentales<sup>77</sup>.

34. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 2, 6 et 15 ont recommandé l'adoption d'une loi reconnaissant le rôle des militants des droits de l'homme et la création d'un mécanisme national de protection des défenseurs des droits de l'homme<sup>78</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 15 ont indiqué que le Groupe de travail sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, créé en 2022, sous l'égide de l'institution nationale des droits de l'homme, avait été ignoré<sup>79</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 2 ont recommandé de transformer ce groupe de travail en un canal de communication efficace avec

les représentants de la société civile afin de protéger les défenseurs des droits de l'homme contre les menaces et les violations<sup>80</sup>.

35. ADF International, le Centre européen pour le droit, la justice et les droits de l'homme et Forum 18 ont déclaré qu'au cours de la période considérée, la situation de la liberté de religion ou de conviction ne s'était pas améliorée, comme en témoignaient le nombre croissant d'incidents connexes et les modifications à caractère restrictif apportées à la loi sur les activités et associations religieuses<sup>81</sup>. Le Centre européen pour le droit, la justice et les droits de l'homme a souligné que le Gouvernement exigeait que toutes les organisations religieuses soient enregistrées pour pouvoir mener des activités religieuses ou posséder et distribuer des publications à caractère religieux, et que toute activité religieuse qui n'avait pas été enregistrée auprès du Gouvernement était strictement interdite<sup>82</sup>. Les auteurs des communications conjointes n<sup>os</sup> 1 et 11 ont indiqué que la loi sur les activités et associations religieuses imposait aux organisateurs d'adresser une notification écrite aux autorités locales au moins dix jours avant la tenue d'un événement religieux à l'intérieur d'un bâtiment qui n'était pas officiellement déclaré religieux<sup>83</sup>. ADF International a ajouté que les publications à caractère religieux n'étaient autorisées qu'après avis favorable du mécanisme d'examen composé d'experts en théologie<sup>84</sup>.

36. ADF International a recommandé au Kazakhstan de modifier la loi sur les activités et associations religieuses afin de supprimer l'interdiction des activités religieuses non enregistrées et toute restriction injustifiée à l'éducation religieuse et à la production, l'importation ou la distribution d'ouvrages religieux. ADF International a également recommandé de supprimer les prescriptions lourdes et contraignantes en matière d'enregistrement et d'abroger les pratiques gouvernementales à caractère intrusif qui portaient atteinte au droit à la liberté de religion ou de conviction<sup>85</sup>. Forum 18 a signalé que des personnes qui avaient purgé des peines d'emprisonnement ou de restriction de liberté pour avoir exercé leur droit à la liberté de religion ou de conviction s'étaient vu bloquer leurs comptes bancaires et interdire de mener certaines activités, de conduire et d'occuper de nombreux emplois<sup>86</sup>.

37. Trois parties prenantes se sont dites préoccupées par la situation des Témoins de Jéhovah<sup>87</sup>, notamment par les arrestations/placements en détention, les amendes ou les avertissements dont ils avaient fait l'objet pour activité missionnaire illégale ou pour sollicitation de fonds au cours de l'année 2023<sup>88</sup>.

38. Conscience and Peace Tax International – Mouvement international de la réconciliation a indiqué que le Kazakhstan ne reconnaissait pas le droit à l'objection de conscience au service militaire<sup>89</sup>. Le Mouvement a recommandé de promulguer sans délai une législation reconnaissant expressément le droit à l'objection de conscience au service militaire et prévoyant un service civil de remplacement<sup>90</sup>.

#### *Droit au respect de la vie privée*

39. AccessNow s'est dite préoccupée par l'utilisation de logiciels espions contre des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des détracteurs du Gouvernement. L'organisation a recommandé au Kazakhstan de promouvoir et de protéger le droit au respect de la vie privée et à la protection des données, la liberté d'expression et la liberté d'association pacifique en ligne et hors ligne, et de mettre fin à la pratique de surveillance secrète illégale<sup>91</sup>.

40. Educom a signalé que les militants LGBTQIA+ faisaient l'objet d'une surveillance étroite de la part de la police et de persécutions en violation du droit au respect de la vie privée et à la confidentialité de la correspondance personnelle<sup>92</sup>.

#### *Droit au mariage et à la vie de famille*

41. Feminita a indiqué que le Code du mariage et de la famille ne reconnaissait pas le mariage homosexuel<sup>93</sup>.

#### *Interdiction de toutes les formes d'esclavage, y compris la traite des personnes*

42. Les auteurs de la communication conjointe n<sup>o</sup> 8 ont indiqué qu'un projet de loi sur la lutte contre la traite des personnes était en cours d'examen au Parlement depuis juin 2024<sup>94</sup>.

Ils ont recommandé d'adopter une loi pour lutter contre la traite des personnes qui définirait des concepts tels que « victime de la traite des personnes », « victime potentielle de la traite des personnes » et « situation de vulnérabilité ». Ils ont également recommandé de confier à un organisme public agréé les fonctions de coordination des activités de lutte contre la traite des personnes<sup>95</sup>.

*Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables*

43. Human Rights Watch a indiqué que les autorités kazakhstanaïses continuaient d'entraver les efforts entrepris par des travailleurs pour former et faire enregistrer des syndicats, bien qu'elles aient soutenu plusieurs recommandations à cet égard lors du précédent Examen périodique universel. Human Rights Watch et les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont recommandé de veiller à ce que les syndicats indépendants puissent s'enregistrer et mener leurs activités sans crainte de représailles ou de fermeture forcée<sup>96</sup>.

*Droit à la sécurité sociale*

44. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont indiqué que les modifications constamment apportées à la législation dans le domaine social et l'adoption du nouveau Code social en avril 2023 n'avaient pas contribué à étendre la couverture du système de sécurité sociale aux travailleurs indépendants et aux non-ressortissants<sup>97</sup>.

45. Human Rights Watch a signalé que le principal programme d'aide sociale du Kazakhstan, l'assistance sociale ciblée, comportait des critères d'éligibilité rigides qui empêchaient de nombreuses personnes à faibles revenus de bénéficier de la sécurité sociale. L'organisation a recommandé de revoir le processus d'affiliation au programme d'aide sociale ciblée afin de simplifier la procédure, de supprimer ou de modifier l'obligation de déclaration du lieu de résidence et de revoir le système de calcul du revenu. Elle a également recommandé de passer d'un régime limité d'aide sociale sous conditions de ressources à des programmes de sécurité sociale universels conformes à la Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102) de l'OIT et de prévoir une prestation universelle pour enfant à charge sous la forme d'une allocation mensuelle, ce qui réduirait la pauvreté touchant les enfants tout en évitant les erreurs d'exclusion communes aux programmes de prestations sociales visant à faire reculer la pauvreté<sup>98</sup>.

*Droit à un niveau de vie suffisant*

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont fait état d'une pénurie importante de logements sociaux, abordables et accessibles au Kazakhstan, ce qui contraignait de nombreuses familles à vivre dans des conditions inadéquates. En outre, les expulsions forcées constituaient un problème grave, elles étaient fréquentes et répondaient rarement à une décision de justice<sup>99</sup>. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 10, la Constitution kazakhstanaïse ne prévoyait pas de disposition stipulant que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé l'adoption d'une loi sur le niveau de vie suffisant et sur le logement<sup>100</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont recommandé de reconnaître et de mettre en œuvre le droit à un logement suffisant comme faisant partie des droits de l'homme fondamentaux. Ils ont également recommandé l'adoption d'une stratégie nationale en matière de logement et la mise en place de garanties contre les expulsions forcées<sup>101</sup>.

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont souligné que le sans-abrisme était un problème grave au Kazakhstan et qu'il devait faire l'objet d'une attention immédiate et d'une approche globale. L'État avait arrêté à titre préventif des sans-abri qui n'avaient pas eu accès à une assistance juridique<sup>102</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont recommandé au Kazakhstan d'adopter des mesures appropriées pour prévenir le sans-abrisme, notamment un programme national visant à éliminer le sans-abrisme forcé d'ici à 2030<sup>103</sup>.

*Droit à la santé*

48. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont indiqué que le système médical kazakhstanaï ne garantissait pas aux femmes handicapées le droit de jouir du meilleur état de santé possible, sans discrimination, en raison de la pratique consistant à les contraindre à utiliser des moyens de contraception et à subir une stérilisation ou des avortements forcés<sup>104</sup>. Malgré la mise à jour de la réglementation sur l'avortement et la stérilisation chirurgicale, en 2020, et la réduction de la liste des indications médicales de l'avortement et de la stérilisation, cette liste restait discriminatoire à l'égard des femmes handicapées<sup>105</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont recommandé au Kazakhstan de veiller à ce que les femmes handicapées puissent accéder en toute égalité aux services de santé, d'améliorer leur accès aux services de santé sexuelle et procréative, de garantir leur droit à prendre des décisions autonomes concernant leurs droits en matière de procréation et d'ériger en infraction pénale la stérilisation et l'avortement forcés<sup>106</sup>.

*Droit à l'éducation*

49. Broken Chalk a indiqué que l'obsolescence des programmes scolaires, la préparation inadéquate des enseignants et la pénurie de ressources empêchaient le système éducatif kazakhstanaï de répondre aux normes internationales, même après y avoir apporté de nombreuses améliorations<sup>107</sup>. L'organisation a également souligné que les disparités en matière d'accès à un enseignement de qualité entre les zones urbaines et rurales et les barrières linguistiques existant au Kazakhstan constituaient un problème grave qui nuisait aux résultats scolaires et aux possibilités d'apprentissage des élèves<sup>108</sup>. Broken Chalk a recommandé de mettre en place les programmes de perfectionnement professionnel continu à l'intention des enseignants, de travailler en collaboration avec des professionnels de l'éducation pour mettre à jour et moderniser le programme scolaire, et d'offrir aux enseignants de zones reculées des subventions et des bourses leur permettant de poursuivre leurs études<sup>109</sup>. L'organisation a également recommandé d'élaborer des programmes d'immersion linguistique et des activités périscolaires qui mettraient l'accent sur l'apprentissage des langues, ainsi que des programmes d'enseignement bilingue<sup>110</sup>.

*Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme*

50. Les auteurs des communications conjointes n°s 2 et 15 ont recommandé au Kazakhstan d'adopter une législation nationale visant à mettre en application les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme<sup>111</sup>.

51. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont souligné que les changements climatiques avaient une incidence sur l'accès à l'eau potable et les conditions de travail en extérieur<sup>112</sup>. Ils ont recommandé au Kazakhstan de fournir un accès à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales et les lieux particulièrement exposés aux changements climatiques, et d'élaborer une législation réglementant le travail en extérieur<sup>113</sup>.

**2. Droits de certains groupes ou personnes***Femmes*

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont évoqué la persistance des stéréotypes liés au genre dans la répartition des responsabilités familiales. Ils ont recommandé au Kazakhstan de mener des campagnes régulières pour lutter contre les stéréotypes liés au genre, de proposer dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur un cours sur l'égalité des genres, et de veiller à ce que le matériel pédagogique utilisé fasse l'objet d'un examen sous l'angle de l'égalité des genres<sup>114</sup>.

53. Justice pour Tous Internationale a pointé du doigt les obstacles importants auxquels étaient confrontées les femmes dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, notamment l'écart de rémunération considérable entre les hommes et les femmes et la discrimination dont elles étaient victimes en matière de droits fonciers et de propriété. L'association a souligné que les efforts visant à promouvoir l'égalité entre les genres devraient lutter contre ces problèmes systémiques au moyen de réformes juridiques globales et de mesures politiques ciblées visant à favoriser l'autonomisation des femmes<sup>115</sup>.

54. Justice pour Tous Internationale et Human Rights Watch ont signalé que la violence fondée sur le genre, y compris la violence intrafamiliale, restait très répandue au Kazakhstan<sup>116</sup>. Malgré la nouvelle loi, signée en avril 2024, qui incriminait les voies de fait et les lésions corporelles légères, la loi n'avait pas fait de la violence intrafamiliale une infraction pénale à part entière<sup>117</sup>. Human Rights Watch a recommandé au Kazakhstan de mettre fin à l'impunité des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes, d'ériger expressément en infraction pénale la violence intrafamiliale dans la législation nationale et de veiller à ce que les femmes victimes de maltraitance aient accès à des services d'accompagnement<sup>118</sup>. Justice pour Tous Internationale a recommandé au Kazakhstan de modifier le Code pénal de manière à ériger en infractions pénales toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris la violence intrafamiliale, le viol conjugal et les mutilations génitales féminines<sup>119</sup>.

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont fait observer que la Commission nationale des affaires féminines, de la famille et de la politique démographique n'avait pas de mandat dans le domaine des droits de l'homme ni de mandat quasi judiciaire. Ils ont recommandé de remplacer cette commission par un médiateur pour l'égalité et la lutte contre la discrimination, chargé de la surveillance et de la protection des droits des femmes et doté d'un mandat clairement défini en matière de droits de l'homme<sup>120</sup>.

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont souligné que la capacité des femmes à influencer sur les politiques restait limitée. Ils ont recommandé au Kazakhstan de mettre en place des incitations financières pour encourager la participation des femmes aux élections et de garantir la transparence de la procédure de sélection des membres du conseil d'experts de la Commission électorale centrale. Ils ont également recommandé d'instaurer des programmes publics de formation et de défense de la place des femmes dans la fonction publique aux postes de décision<sup>121</sup>.

57. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont indiqué que la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes et de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes figuraient parmi les priorités du Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de l'État de droit approuvé en décembre 2023<sup>122</sup>.

#### *Enfants*

58. End Corporal Punishment a souligné que les châtiments corporels étaient autorisés dans certains contextes, notamment dans les familles, les structures de protection de remplacement et les garderies, mais qu'ils ne l'étaient pas dans les écoles ni dans les établissements pénitentiaires ou à titre de sanction en cas d'infraction<sup>123</sup>. L'organisation a recommandé d'adopter d'urgence une législation interdisant expressément les châtiments corporels dans tous les contextes<sup>124</sup>.

59. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont dénoncé le fait que les mariages forcés et les enlèvements à des fins de mariage étaient très répandus au Kazakhstan<sup>125</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont recommandé d'inscrire une règle dans le Code des infractions administratives sur la responsabilité des parents qui forçaient leurs enfants à se marier avant l'âge minimum du mariage et celle des chefs religieux qui célébraient des mariages d'enfants<sup>126</sup>.

#### *Personnes handicapées*

60. Human Rights Watch a signalé qu'en juin 2021, le Kazakhstan avait adopté une loi qui supprimait les nombreux renvois à un examen médical et pédagogique au caractère problématique qui tenait lieu de prérequis à une inscription dans le système scolaire ordinaire et qui instaurait de nouvelles dispositions selon lesquelles il incombait à l'État de mettre en place des aménagements raisonnables pour les enfants handicapés. Toutefois, dans la pratique, de nombreux enfants handicapés n'avaient pas accès à l'éducation inclusive et restaient isolés dans des établissements spécialisés ou des foyers d'accueil, où ils pouvaient être victimes de violences, de négligence, de contention physique et de surmédication. En outre, le Kazakhstan ne disposait pas d'un plan national visant à fermer les foyers d'accueil pour enfants souffrant de handicaps psychologiques<sup>127</sup>. Human Rights Watch a recommandé au Kazakhstan de faire en sorte que les personnes handicapées, y compris les

enfants handicapés placés en institution, puissent accéder à une éducation inclusive de qualité dans les communautés où ils vivaient, sur la base de l'égalité avec les autres, y compris par le biais d'aménagements raisonnables ; de revenir sur l'obligation de consultation médico-psycho-pédagogique afin de garantir que la décision concernant le parcours éducatif d'un enfant ne soit pas un prérequis à son inscription dans le système scolaire ordinaire ; d'élaborer un plan d'action concret pour la désinstitutionnalisation des enfants et des adultes handicapés<sup>128</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé d'adopter une législation complète de lutte contre la discrimination qui protège les personnes handicapées contre toutes les formes de discrimination et qui considère le refus d'aménagement raisonnable comme une forme de discrimination fondée sur le handicap<sup>129</sup>.

61. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont recommandé d'accroître la représentation des personnes handicapées au sein des organes électoraux<sup>130</sup>.

62. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a souligné que le Code civil stipulait que les personnes atteintes de handicaps intellectuels et psychologiques étaient déclarées juridiquement incapables par les tribunaux, ce qui les empêchait de voter, de se présenter à des élections, de devenir membres de commissions électorales ou de participer à des réunions de conseils publics. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a indiqué que, plutôt que de restreindre la capacité juridique des personnes handicapées, les États devraient les aider à exercer leur capacité juridique en leur permettant d'accéder à différents systèmes de prise de décisions accompagnée<sup>131</sup>.

#### *Peuples autochtones et minorités*

63. Justice pour Tous Internationale a recommandé au Kazakhstan de mettre en œuvre des mesures pour lutter contre la discrimination et promouvoir les droits sociaux, économiques et culturels des communautés minoritaires, notamment en prenant des mesures proactives pour éliminer les obstacles à l'égalité des chances et garantir leur accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi<sup>132</sup>.

#### *Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes*

64. Educom et les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont indiqué que la situation des droits humains des personnes LGBTQIA+ s'était considérablement détériorée depuis le dernier Examen périodique universel<sup>133</sup>. L'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity a signalé qu'au cours de la période 2020-2024, on avait tenté à plusieurs reprises de restreindre l'espace civil des militants LGBTI en interdisant les rassemblements pacifiques et l'enregistrement d'organisations LGBTI et au moyen de projets de loi visant à interdire la « propagande LGBT »<sup>134</sup> ou la promotion d'orientations « non traditionnelles », selon les auteurs de la communication conjointe n° 13<sup>135</sup>. Human Rights Watch a souligné que le Kazakhstan n'offrait pas de protection juridique contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>136</sup>. Certaines parties prenantes ont recommandé au Kazakhstan de mettre fin à la pratique consistant à prendre pour cible les personnes LGBTQIA+ et leurs espaces sûrs dans le cadre d'activités de surveillance et de descentes de police<sup>137</sup>. L'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity a recommandé la suppression d'initiatives législatives discriminatoires telles que la loi sur la propagande LGBTI<sup>138</sup>. Human Rights Watch et les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé l'adoption d'une législation antidiscriminatoire complète qui interdise la discrimination, y compris en ligne, fondée sur le sexe, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, et qui comprenne des mesures efficaces pour repérer ce type de discrimination et y répondre<sup>139</sup>.

65. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont indiqué que les cas de violence à l'encontre des personnes LGBTQIA+ étaient fréquents, qu'ils ne faisaient pas l'objet d'enquêtes sérieuses et que les auteurs avaient rarement à répondre de leurs actes<sup>140</sup>. Selon l'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity, les services de police et les abus de pouvoir auxquels se livraient ses agents étaient l'une des principales sources de violence à l'égard des personnes LGBTI<sup>141</sup>.

66. L'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity a souligné l'absence d'interdiction des discours de haine à l'égard des personnes LGBTI et l'absence

d'incrimination des crimes de haine dans le droit pénal interne, ce qui signifiait que les incidents de ce type restaient impunis<sup>142</sup>. L'organisation a recommandé au Kazakhstan d'interdire les discours de haine à l'égard des personnes LGBTI et de poursuivre les agents de la fonction publique qui tenaient des discours de ce type. Elle a également recommandé de former les policiers, les procureurs et les juges à enquêter efficacement sur les allégations de crimes de haine à caractère homophobe et transphobe<sup>143</sup>. Human Rights Watch a recommandé de condamner publiquement les abus fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et de protéger la sécurité personnelle, la vie privée et le droit à la non-discrimination des personnes LGBT<sup>144</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé de garantir l'ouverture d'enquêtes impartiales sur tous les cas de discrimination et de violence à l'égard des personnes LGBTQIA+, ainsi que des sanctions appropriées<sup>145</sup>.

67. L'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity a souligné les obstacles rencontrés par les personnes transgenres au cours de la procédure de reconnaissance juridique de l'identité de genre, la législation posant comme condition préalable à toute modification des documents d'identité la réalisation d'une chirurgie de réassignation sexuelle contrôlée par une commission d'examen médical. Cette procédure n'était pas ouverte aux personnes de moins de 21 ans<sup>146</sup>. L'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity et les auteurs des communications conjointes n°s 4 et 13 ont recommandé d'abolir l'obligation de chirurgie de réassignation sexuelle<sup>147</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé de ramener de 21 à 18 ans l'âge requis pour que les personnes transgenres puissent bénéficier d'une aide médicale et sociale<sup>148</sup>.

68. L'Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity a indiqué qu'une loi interdisant l'adoption par des personnes LGBT est entrée en vigueur en 2024<sup>149</sup>.

69. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont fait savoir que les personnes LGBTQIA+ n'étaient toujours pas protégées contre la discrimination dans le domaine de l'éducation, car les institutions publiques ne les autorisaient pas à débattre ouvertement et librement de questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Si des étudiants souhaitaient participer à des rassemblements pacifiques en faveur des personnes LGBTQIA+ à l'extérieur de leur établissement d'enseignement, l'administration le leur interdisait ou les menaçait d'expulsion<sup>150</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé au Kazakhstan d'adopter une législation qui garantisse la protection des droits d'accès à l'information, de la liberté de parole et de la liberté d'expression, y compris en ce qui concernait les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre<sup>151</sup>.

#### *Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile*

70. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont indiqué que les migrants en situation irrégulière étaient actuellement dans l'impossibilité d'accéder à des soins médicaux, y compris pour leurs enfants, lesquels ne pouvaient pas non plus intégrer le système d'enseignement général. Ils ont recommandé au Ministère de la santé kazakhstanais de recommander aux compagnies d'assurance d'élaborer un régime spécial d'assurance maladie volontaire à l'intention des migrants et de garantir l'accès aux soins de santé aux migrants en situation irrégulière<sup>152</sup>.

71. Justice pour Tous Internationale a recommandé au Kazakhstan d'améliorer la protection des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile<sup>153</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé au Kazakhstan d'établir des procédures légales plus claires pour garantir l'accès des réfugiés au pays et à la procédure d'asile et d'adhérer au principe de non-refoulement<sup>154</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont recommandé par ailleurs de mettre en place une procédure d'asile et d'orientation accessible à tous les postes-frontière et dans les aéroports internationaux, les zones de transit et les centres de détention<sup>155</sup>, et de garantir le droit à un recours effectif aux personnes dont la demande d'asile aurait été rejetée<sup>156</sup>.

#### *Apatriés*

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont rappelé que le Kazakhstan avait pour obligation internationale de protéger le droit à une nationalité sans discrimination en

vertu de plusieurs traités des Nations Unies<sup>157</sup>. Ils ont ajouté que la loi sur la citoyenneté ne prévoyait pas de garanties contre l'apatridie en cas de renonciation, de perte ou de déchéance de la nationalité kazakhstanaise, ni contre l'apatridie des enfants<sup>158</sup>.

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé au Kazakhstan d'inscrire dans la législation en vigueur une disposition visant à accorder automatiquement la nationalité aux enfants nés sur son territoire qui n'avaient pas la possibilité d'acquérir la nationalité d'un autre pays<sup>159</sup>. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont recommandé de veiller à ce que tous les enfants nés au Kazakhstan, y compris les enfants de migrants apatrides et sans papiers ou ceux de nationalité indéterminée, soient inscrits à l'état civil et reçoivent un acte de naissance<sup>160</sup>.

74. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont indiqué que, si la législation et la politique nationales indiquaient bien l'existence d'une procédure de détermination du statut d'apatride, sa mise en œuvre avait suscité des inquiétudes<sup>161</sup>. Les auteurs des communications conjointes n° 6 et 16 ont recommandé au Kazakhstan d'élaborer des procédures pour déterminer le statut d'apatride, de simplifier les modalités de naturalisation des apatrides et de réduire la durée de résidence de cinq ans exigée par la loi pour qu'un apatride puisse acquérir la nationalité<sup>162</sup>.

### Notes

<sup>1</sup> A/HRC/43/10 and the addendum A/HRC/43/10/Add.1, and A/HRC/43/2.

<sup>2</sup> The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org) (one asterisk denotes a national human rights institution with A status).

#### *Civil society*

##### *Individual submissions:*

CPTI-IFOR	Conscience and Peace Tax International, Grand Lancy (Switzerland);
AccessNow	Access Now, New York (United States of America);
ADF International	ADF International, 1202 Geneva (Switzerland);
Broken ChalkThe Stichting	Broken Chalk, Amsterdam (Netherlands);
ECLJ	European Centre for Law and Justice, The, Strasbourg (France);
Ecom	Eurasian Coalition for Health, Rights, Gender and Sexual Diversity, Tallinn (Estonia);
ECP	End Corporal Punishment, Geneva (Switzerland);
Educom	Education Community, Aktobe (Kazakhstan);
Feminita	Coalition of Feminist and LBQT Rights Advocacy Groups, Almaty (Kazakhstan);
FLD	Front Line Defenders - The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders, Blackrock, county Dublin (Ireland);
Forum 18	Forum 18, Oslo (Norway);
HRF	Human Rights Foundation, New York (United States of America);
HRW	Human Rights Watch, Geneva (Switzerland);
ILI	International Legal Initiative, Almaty (Kazakhstan);
JPTI	Justice pour Tous Internationale, Geneva (Switzerland).

##### *Joint submissions:*

JS1	<b>Joint submission 1 submitted by:</b> Joint Submission by The Asia-Pacific Association of Jehovah's Witnesses and The European Association of Jehovah's Witnesses, 65618 Selters (Germany); Asia-Pacific Association of Jehovah's Witnesses and The European Association of Jehovah's Witnesses;
JS2	<b>Joint submission 2 submitted by:</b> Norwegian Helsinki Committee, Oslo (Norway); Public association "Dignity"; Winrock; Norwegian Helsinki Committee; Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law; Public Association "Nursenim".;
JS3	<b>Joint submission 3 submitted by:</b> International Partnership for Human Rights (IPHR) Central Asia team, Brussels

- (Belgium); International Partnership for Human Rights (IPHR) and Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law (KIBHR);
- JS4 **Joint submission 4 submitted by:** Kazakhstan NGOs Coalition on UPR, Almaty (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association “Association of Women with Disabilities “Shyrak”, Initiative on Special Childs’ Rights, Kazakhstan Feminist Initiative “Feminita”, International Foundation for the Protection of Freedom of Speech “Ədil Səz”, International Journalism Centre “Medianet”, Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association “Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law”, Public Association “Dignity”, Public Association “Legal Centre for Women’s Initiatives “Sana Sezim”, Public Association “Taldykorgan Human Rights Centre”, Public Association “Taldykorgan Regional Centre for Support of Women”, Association of Legal Entities “Union of Crisis Centers in Kazakhstan”, Public Foundation “Aman-Saulyk”, Public Foundation “Ar.Rukh.Khak”, Public Foundation “Children’s Fund of Kazakhstan”, Public Foundation “Doctor S.N.” Public Foundation “Wings of Liberty”, Public Foundation “International Legal Initiative”, Public Foundation “Meirim”, Public Foundation “Legal Media Centre”, Public Foundation “Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan”, Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children’s Rights;
- JS5 **Joint submission 5 submitted by:** UPR Joint Submission - Kazakhstan, 010000, Astana (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association “Association of Women with Disabilities “Shyrak”, Initiative on Special Childs’ Rights, Kazakhstan Feminist Initiative “Feminita”, International Foundation for the Protection of Freedom of Speech “Ədil Səz”, International Journalism Centre “Medianet”, Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association “Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law”, Public Association “Dignity”, Public Association “Legal Centre for Women’s Initiatives “Sana Sezim”, Public Association “Taldykorgan Human Rights Centre”, Public Association “Taldykorgan Regional Centre for Support of Women”, Association of Legal Entities “Union of Crisis Centers in Kazakhstan”, Public Foundation “Aman-Saulyk”, Public Foundation “Ar.Rukh.Khak”, Public Foundation “Children’s Fund of Kazakhstan”, Public Foundation “Doctor S.N.” Public Foundation “Wings of Liberty”, Public Foundation “International Legal Initiative”, Public Foundation “Meirim”, Public Foundation “Legal Media Centre”, Public Foundation “Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan”, Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders,

- Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children's Rights;
- JS6 **Joint submission 6 submitted by:** Public Foundation Meyerim, Aktau (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association "Association of Women with Disabilities "Shyrak", Initiative on Special Childs' Rights, Kazakhstan Feminist Initiative "Feminita", International Foundation for the Protection of Freedom of Speech "Ədil Səz", International Journalism Centre "Medianet", Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association "Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law", Public Association "Dignity", Public Association "Legal Centre for Women's Initiatives "Sana Sezim", Public Association "Taldykorgan Human Rights Centre", Public Association "Taldykorgan Regional Centre for Support of Women", Association of Legal Entities "Union of Crisis Centers in Kazakhstan", Public Foundation "Aman-Saulyk", Public Foundation "Ar.Rukh.Khak", Public Foundation "Children's Fund of Kazakhstan", Public Foundation "Doctor S.N." Public Foundation "Wings of Liberty", Public Foundation "International Legal Initiative", Public Foundation "Meirim", Public Foundation "Legal Media Centre", Public Foundation "Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan", Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children's Rights;
- JS7 **Joint submission 7 submitted by:** Kazakhstan NGOs' Coalition against Torture, Almaty (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association "Association of Women with Disabilities "Shyrak", Initiative on Special Childs' Rights, Kazakhstan Feminist Initiative "Feminita", International Foundation for the Protection of Freedom of Speech "Ədil Səz", International Journalism Centre "Medianet", Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association "Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law", Public Association "Dignity", Public Association "Legal Centre for Women's Initiatives "Sana Sezim", Public Association "Taldykorgan Human Rights Centre", Public Association "Taldykorgan Regional Centre for Support of Women", Association of Legal Entities "Union of Crisis Centers in Kazakhstan", Public Foundation "Aman-Saulyk", Public Foundation "Ar.Rukh.Khak", Public Foundation "Children's Fund of Kazakhstan", Public Foundation "Doctor S.N." Public Foundation "Wings of Liberty", Public Foundation "International Legal Initiative", Public Foundation "Meirim", Public Foundation "Legal Media Centre", Public Foundation "Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan", Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of

- Children's Rights;
- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** Kazakhstan NGOs Working Group "On Protection of Children Rights", Almaty (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association "Association of Women with Disabilities "Shyrak", Initiative on Special Childs' Rights, Kazakhstan Feminist Initiative "Feminita", International Foundation for the Protection of Freedom of Speech "Ədil Səz", International Journalism Centre "Medianet", Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association "Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law", Public Association "Dignity", Public Association "Legal Centre for Women's Initiatives "Sana Sezim", Public Association "Taldykorgan Human Rights Centre", Public Association "Taldykorgan Regional Centre for Support of Women", Association of Legal Entities "Union of Crisis Centers in Kazakhstan", Public Foundation "Aman-Saulyk", Public Foundation "Ar.Rukh.Khak", Public Foundation "Children's Fund of Kazakhstan", Public Foundation "Doctor S.N." Public Foundation "Wings of Liberty", Public Foundation "International Legal Initiative", Public Foundation "Meirim", Public Foundation "Legal Media Centre", Public Foundation "Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan", Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children's Rights;
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law, Almaty (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association "Association of Women with Disabilities "Shyrak", Initiative on Special Childs' Rights, Kazakhstan Feminist Initiative "Feminita", International Foundation for the Protection of Freedom of Speech "Ədil Səz", International Journalism Centre "Medianet", Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association "Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law", Public Association "Dignity", Public Association "Legal Centre for Women's Initiatives "Sana Sezim", Public Association "Taldykorgan Human Rights Centre", Public Association "Taldykorgan Regional Centre for Support of Women", Association of Legal Entities "Union of Crisis Centers in Kazakhstan", Public Foundation "Aman-Saulyk", Public Foundation "Ar.Rukh.Khak", Public Foundation "Children's Fund of Kazakhstan", Public Foundation "Doctor S.N." Public Foundation "Wings of Liberty", Public Foundation "International Legal Initiative", Public Foundation "Meirim", Public Foundation "Legal Media Centre", Public Foundation "Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan", Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children's Rights;

- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** Youth information service of Kazakhstan, Almaty (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association “Association of Women with Disabilities “Shyrak”, Initiative on Special Childs’ Rights, Kazakhstan Feminist Initiative “Feminita”, International Foundation for the Protection of Freedom of Speech “Ədil Səz”, International Journalism Centre “Medianet”, Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association “Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law”, Public Association “Dignity”, Public Association “Legal Centre for Women’s Initiatives “Sana Sezim”, Public Association “Taldykorgan Human Rights Centre”, Public Association “Taldykorgan Regional Centre for Support of Women”, Association of Legal Entities “Union of Crisis Centers in Kazakhstan”, Public Foundation “Aman-Saulyk”, Public Foundation “Ar.Rukh.Khak”, Public Foundation “Children’s Fund of Kazakhstan”, Public Foundation “Doctor S.N.” Public Foundation “Wings of Liberty”, Public Foundation “International Legal Initiative”, Public Foundation “Meirim”, Public Foundation “Legal Media Centre”, Public Foundation “Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan”, Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children’s Rights;
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** Legal Media Center, Astana (Kazakhstan); Alma-tq, Association of Religious Associations of Kazakhstan, Public Association “Association of Women with Disabilities “Shyrak”, Initiative on Special Childs’ Rights, Kazakhstan Feminist Initiative “Feminita”, International Foundation for the Protection of Freedom of Speech “Ədil Səz”, International Journalism Centre “Medianet”, Youth Information Service of Kazakhstan, Public Association “Kazakhstan International Bureau for Human Rights and the Rule of Law”, Public Association “Dignity”, Public Association “Legal Centre for Women’s Initiatives “Sana Sezim”, Public Association “Taldykorgan Human Rights Centre”, Public Association “Taldykorgan Regional Centre for Support of Women”, Association of Legal Entities “Union of Crisis Centers in Kazakhstan”, Public Foundation “Aman-Saulyk”, Public Foundation “Ar.Rukh.Khak”, Public Foundation “Children’s Fund of Kazakhstan”, Public Foundation “Doctor S.N.” Public Foundation “Wings of Liberty”, Public Foundation “International Legal Initiative”, Public Foundation “Meirim”, Public Foundation “Legal Media Centre”, Public Foundation “Fund for the Development of Parliamentarism in Kazakhstan”, Legal Policy Research Centre, National Network of Kazakhstani NGOs on Economic, Social and Cultural Rights, Kazakhstani NGOs Coalition against Torture, Coalition of NGOs of Kazakhstan on Security and Protection of Human Rights Defenders, Coalition of NGOs of Kazakhstan for the adoption of the Law on the National Mechanism for the Protection of Human Rights Defenders, Kazakhstan NGO Working Group for the Protection of Children’s Rights;
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** "Erkindik Qanaty" Public Foundation, Astana (Kazakhstan); - Gulmira Birzhanova,

- lawyer, “Legal media center” PF;- Gulnur Idigeyeva, human rights defender, “Daris-2016” PF;- Irrada Belfer, researcher, human rights defender;- Marzhan Baltabay, lawyer, “Wings of liberty” PF; - Roman Reimer, human rights defender, “Wings of liberty” PF; - Yelena Shvetsova, human rights defender, “Wings of liberty” PF;- Yelzhan Kabyshev, manager of the human rights and analytical projects "Internet Freedom" (ifkz.org) and "Digital Rights and Freedoms Landscape" (drfl.kz).;
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** Queer Rights Network UPR-Kazakhstan, Astana (Kazakhstan); “Nomad Rights” Public Foundation “Human Rights Consulting Group” Public Foundation “Education Community” Private Foundation Human Rights Center “Glotion” Public FoundationALMA-TQ Kazakhstan Transgender Initiative;
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** Nomad Rights, Astana (Kazakhstan);
- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** World Organisation Against Torture, Geneva (Switzerland); the Coalition for the Security and Protection of Human Rights Defenders, Kadyr Kassiyet and the Observatory for the Protection of Human Rights Defenders (a partnership of the International Federation for Human Rights and the World Organization Against Torture);
- JS16 **Joint submission 16 submitted by:** Nationality for All (NFA), Banksia Beach QLD 4507 (Australia); Nationality For All The Central Asian Network on Statelessness; Statelessness and Dignified Citizenship Coalition Asia Pacific (SDCC-AP);
- JS17 **Joint submission 17 submitted by:** UPR 2024 Coalition for Climate Change and Women's Rights in Kazakhstan, Astana (Kazakhstan); Myqty Women, Queer KZ, BulBul Project, Education Community, Climate Action Initiative Central Asia (CAICA), Qazaqstan\_Climate;
- JS18 **Joint submission 18 submitted by:** Open Dialogue Foundation, Brussels (Belgium).

*Regional intergovernmental organization(s):*

- OSCE-ODIHR Office for Democratic Institutions and Human Rights/Organization for Security and Co-operation in Europe, Warsaw (Poland).

<sup>3</sup> The following abbreviations are used in UPR documents:

- |           |   |
|-----------|---|
| OP-ICESCR | Optional Protocol to International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights                           |
| CEDAW     | Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women                                    |
| ICRMW     | International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families |

<sup>4</sup> JS4, para. 2; JS6, para. 23; and JS16, para. 31.

<sup>5</sup> HRF, para. 36 and JS4, para. 2.

<sup>6</sup> HRW, para. 46; JS2, p. 4; JS4, para. 2; and JS14, p. 5.

<sup>7</sup> HRW, para. 12.

<sup>8</sup> JS2, p. 10 and JS15, p. 6.

<sup>9</sup> HRF, para. 36; HRW, para. 12; and JS4, para. 2.

<sup>10</sup> JS2, p. 10.

<sup>11</sup> JS8, para. 22.

<sup>12</sup> JS4, paras. 8–9. See also JS18, para. 3.3 and OSCE-ODIHR, para. 6.

<sup>13</sup> JS4, para. 7.

<sup>14</sup> OSCE-ODIHR, para. 7.

<sup>15</sup> JS4, para. 13 and OSCE-ODIHR, para. 5. See also JS6, para. 15 and JS8, paras. 27 and 34.

<sup>16</sup> OSCE-ODIHR, para. 5.

<sup>17</sup> JS4, para. 7.

<sup>18</sup> ILI, p. 1. See also JS2, p. 3.

<sup>19</sup> JS7, para. 26.

<sup>20</sup> JPTI, pp. 1–2; Ecom, para. 5; Feminita, paras. 3 and 12; and JS4, para. 16.

- 21 JS4, paras. 16–18.
- 22 JPTI, p. 4; Ecom, para. 24; Feminita, p. 5; JS2, pp. 2 and 9; JS4, paras. 19 and 30; and JS13, para. 41. See also Educom, p. 5.
- 23 JPTI, p. 2.
- 24 JPTI, pp. 4–5. See also JS13, para. 43.
- 25 JPTI, p. 4.
- 26 JPTI, p. 3. See also HRF, para.31; HRW, para. 9; JS7, paras. 11–16; JS9, pp. 8–10; JS18, para. 3.4; and OSCE-ODIHR, paras. 26–27.
- 27 HRF, para. 36. See also JS17, p. 10.
- 28 JS3, para. 2.1; AccessNow, paras. 8–9; FLD, para. 4.1; HRF, para. 21; HRW, paras. 5-7; ILI, p. 1; JS2, p. 7; JS7, para. 2; JS9, pp. 6–11; JS11, paras. 21–27; JS15, p. 3; and JS18, paras. 1.4 and 3.1.
- 29 JS3, para. 2.3; HRW, paras. 9–11; and ILI p. 5.
- 30 JS3, paras. 2.1 and 2.3. See also HRW, paras. 6–7; ILI, p. 2; and JS7, para. 3.
- 31 JS3, para. 2.6 and HRW, paras. 8 and 12. See also AccessNow, para. 23; ILI, pp. 2 and 6; and JS9, p. 11.
- 32 HRF, para. 36 and HRW, para. 12.
- 33 HRW, para. 12. See also ILI, p. 2.
- 34 JS9, p. 11.
- 35 HRF, paras. 23 and 26-30; HRW, para. 2; JS15, p. 11; and JS18, paras. 1.3 and 2.2-2.3. See also JS5, para. 15; JS6, para. 28; and JS11, para. 35.
- 36 JS18, paras. 2.8–2.9.
- 37 HRF, para. 36. See also FLD, para. 7.4; HRW, para. 16; and JS12, para. 35.
- 38 JPTI, p. 4. See also JS15, p. 7.
- 39 JS9, p. 3.
- 40 JS9, pp. 4–5.
- 41 JS12, paras. 50 and 57.
- 42 JS9, p. 4. See also JS15, p. 7.
- 43 JS11, para. 3 and JS15, p. 9. See also OSCE-ODIHR, para. 19.
- 44 JPTI, p. 2; Feminita, para. 5; HRW, paras. 28-29; ILI, p. 3; JS2, p. 5; JS5, paras. 1, 5 and 7–16; JS6, para. 27; JS15, pp. 3 and 6–7; JS18, para. 1.3; and OSCE-ODIHR, para. 19.
- 45 ILI, p. 4. See also JS5, para. 6 and OSCE-ODIHR, para. 19.
- 46 JPTI, p. 4. See also Educom, p. 5 and JS17, p. 10.
- 47 FLD, para. 7.2.
- 48 JS3, paras. 4.5–4.9 and HRW, para. 14. See also FLD, para. 2.2; JS5, para. 12; JS12, para. 44; and JS15, p. 3.
- 49 JPTI, p. 2 and FLD, para. 2.3. See also JS3, para. 4.6 and JS18, para. 2.6.
- 50 JS3, para. 4.8; FLD, para. 2.2; HRW, para. 16; ILI, p. 3; JS12, para. 44; and JS15 pp. 4 and 10.
- 51 JS12, para. 46.
- 52 JS3, para. 4.10; FLD, para. 7.1; HRW, para. 16; and ILI, p. 4.
- 53 JS3, paras. 3.2–3.4 and HRW, paras. 28–29. See also HRF, paras. 27–28; JS12, para. 25; JS13, para. 16; JS17 p. 8; and OSCE-ODIHR, para. 23.
- 54 HRW, para. 30 and OSCE-ODIHR, para. 23. See also JS7, para. 10; JS13, para. 42; JS15, p. 8.
- 55 JS3, para. 3.7. See also Ecom, para. 33; HRW, para. 30; JS7, para. 10; JS15 p. 8.
- 56 JS13, para. 39.
- 57 AccessNow, para. 3. See also JS12, para. 2.
- 58 ILI, p. 1; JS9, p. 7; JS11, para. 21; and JS12 para. 9.
- 59 AccessNow, para. 4.
- 60 JS3, para. 3.5. See also JS13, paras. 35 and 37.
- 61 JS3, para. 3.7; AccessNow, para. 23; and JS11, para. 27. See also OSCE-ODIHR, para. 23.
- 62 JS12, para. 17.
- 63 HRW, para. 17 and JS18, para. 3.5.
- 64 JS3, para. 4.1; JS5, paras. 14, 19 and 23 and JS12, paras. 22; 24. See also ILI, p. 3; OSCE-ODIHR, paras. 23 and 25.
- 65 JS3, para. 4.10. See also ILI, p. 4.
- 66 JS12, para. 33.
- 67 JS3, para. 5.1–5.4. See also JS11, para. 5; JS12, paras. 4–14; JS13, paras. 3 and 14–15; and OSCE-ODIHR, paras. 9–17.
- 68 JS11, paras. 6 and 13. See also JS12, para. 14.
- 69 JS3, para. 5.12. See also JS11, para. 27.
- 70 OSCE-ODIHR, para. 12.
- 71 JS3, paras. 5.8–5.11 and 6.1–6.4; and HRW, paras. 23–26. See also OSCE-ODIHR, para. 16.
- 72 JS3, paras. 5.8–5.11 and 6.1–6.4; and HRW, paras. 23–26.
- 73 JS3, para. 5.12. See also HRW, para. 27.

- <sup>74</sup> JS11, para. 27.
- <sup>75</sup> JS3, paras. 5.5–5.7; HRW, paras. 21 and 27; JS5, para. 15; JS11, paras. 7 and 9; JS12, paras. 6–7; JS13, para. 14; JS15, pp. 9 and 11; JS18, para. 2.5; and OSCE-ODIHR, para. 25.
- <sup>76</sup> JS3, para. 5.12 and 6.6; and HRW, paras. 22 and 27.
- <sup>77</sup> JS3, para. 6.6 and JS7, para. 10. See also, JS2, p. 5.
- <sup>78</sup> JS2, p. 5, JS6, paras. 26–28 and JS15, p. 5.
- <sup>79</sup> JS15, p. 4.
- <sup>80</sup> JS2, p. 5.
- <sup>81</sup> ADF International, paras. 5 and 12–17; ECLJ, para. 7; and FORUM 18, paras. 1–2. See also JS11, paras. 28–35.
- <sup>82</sup> ECLJ, para. 10. See also FORUM 18, para. 3; JS5, para. 8; and JS11, paras. 28–35.
- <sup>83</sup> JS1, para. 16 and JS11, para. 34.
- <sup>84</sup> ADF International, paras. 16–17. See also FORUM 18, para. 3; JS1, paras. 20 and 23; and JS11, para. 30.
- <sup>85</sup> ADF International, para. 31. See also ECLJ, para. 23; JS1, para. 42; and JS5, para. 17.
- <sup>86</sup> FORUM 18, paras. 19–21. See also JS15, p. 11; and JS18, para. 2.6.
- <sup>87</sup> ADF International, para. 20; CPTI-IFOR, paras. 18; 19–20; and JS1, para. 4;
- <sup>88</sup> JS1, para. 9.
- <sup>89</sup> CPTI-IFOR, para. 26. See also JS1, paras. 26–27 and 32.
- <sup>90</sup> CPTI-IFOR, para. 28. See also JS1, para. 42; HRF, para. 36; and JS11, para. 35.
- <sup>91</sup> AccessNow, para. 23.
- <sup>92</sup> Educom, p. 4.
- <sup>93</sup> Feminita, para. 10.
- <sup>94</sup> JS8, para. 4.
- <sup>95</sup> JS8, para. 7.
- <sup>96</sup> HRW, paras. 32–33; and JS5, para. 17. See also ILI, p. 3.
- <sup>97</sup> JS10, para. 6.
- <sup>98</sup> HRW, paras. 44–46. See also JS1, para. 3; and JS10, para. 10.
- <sup>99</sup> JS14, paras. 1–2.
- <sup>100</sup> JS10, paras. 8 and 11.
- <sup>101</sup> JS14, pp. 4–5.
- <sup>102</sup> JS14, paras. 7–13.
- <sup>103</sup> JS14, p. 5.
- <sup>104</sup> JS12, para. 59.
- <sup>105</sup> JS12, para. 61.
- <sup>106</sup> JS12, paras. 72–74.
- <sup>107</sup> Broken Chalk, para. 13.
- <sup>108</sup> Broken Chalk, paras. 17 and 21–24.
- <sup>109</sup> Broken Chalk, paras. 25–28.
- <sup>110</sup> Broken Chalk, para. 30.
- <sup>111</sup> JS2, p. 10; and JS15, p. 6.
- <sup>112</sup> JS17, pp. 1–4.
- <sup>113</sup> JS17, p. 9.
- <sup>114</sup> JS2, p. 5. See also JS8, para. 15.
- <sup>115</sup> JPTI, p. 3. See also JS8, para. 13.
- <sup>116</sup> JPTI, p. 3; HRW, para. 34.
- <sup>117</sup> HRW, para. 35. See also JS2, p. 6 and JS17, p. 7.
- <sup>118</sup> HRW, para. 37. See also JS2, p. 6; and JS8, para. 22.
- <sup>119</sup> JPTI, p. 4. See also JS17, p. 10.
- <sup>120</sup> JS2, p. 4. See also JS8, paras. 8–15.
- <sup>121</sup> JS2, pp. 8–9. See also JS5, paras. 29–32; JS8, para. 15; JS12, para. 26; and JS12, para. 36.
- <sup>122</sup> JS8, para. 9.
- <sup>123</sup> ECP, paras. 2.1–2.11.
- <sup>124</sup> ECP, paras. 1.2–1.3.
- <sup>125</sup> JS2, p. 5 and p. 11–12. See also JS8, para. 28.
- <sup>126</sup> JS8, para. 34.
- <sup>127</sup> HRW, paras. 39–41. See also JS6, para. 5; and JS8, para. 31.
- <sup>128</sup> HRW, para. 42. See also JS6, para. 6.
- <sup>129</sup> JS6, para. 15.
- <sup>130</sup> JS5, para. 28.
- <sup>131</sup> OSCE-ODIHR, paras. 8 and 23.
- <sup>132</sup> JPTI, p. 4.
- <sup>133</sup> Educom, p. 2; and JS13, para. 1.

- 
- <sup>134</sup> Ecom, paras. 3 and 6. See also Educom, p. 3; Feminita, para. 11 and p. 5; and JS13, para. 14.  
<sup>135</sup> JS13, para. 3.  
<sup>136</sup> HRW, para. 47. See also JS13, para. 4.  
<sup>137</sup> Educom, p. 5.  
<sup>138</sup> Ecom, para. 32.  
<sup>139</sup> HRW, para. 49 and JS13, para. 46. See also JS2, p. 9.  
<sup>140</sup> JS13, para. 3.  
<sup>141</sup> Ecom, paras. 8–10. See also Educom, p. 2; and JS13, paras. 4 and 6.  
<sup>142</sup> Ecom, paras. 7 and 10. See also Educom, pp. 2–3; and Feminta, para.4.  
<sup>143</sup> Ecom, paras. 26–27. See also Feminita, p. 5.  
<sup>144</sup> HRW, para. 49.  
<sup>145</sup> JS13, para. 34.  
<sup>146</sup> Ecom, para. 12. See also Educom, p. 4; HRW, para. 48; JS4, para. 28; and JS13, paras. 5 and 8–9.  
<sup>147</sup> Ecom, para. 29; JS4, para. 30; JS13, para. 30. See also Educom, p. 5; and JS17, p. 10.  
<sup>148</sup> JS13, para. 31.  
<sup>149</sup> Ecom, para. 22.  
<sup>150</sup> JS13, paras. 24–25.  
<sup>151</sup> JS13, para. 35.  
<sup>152</sup> JS12, paras. 83 and 87–88.  
<sup>153</sup> JPTI, p. 5.  
<sup>154</sup> JS6, para. 23. See also JS16, para. 22.  
<sup>155</sup> JS16, para. 31.  
<sup>156</sup> JS16, para. 31.  
<sup>157</sup> JS16, para. 9.  
<sup>158</sup> JS16, para. 10.  
<sup>159</sup> JS6, para. 23.  
  
<sup>160</sup> JS16, para. 31.  
<sup>161</sup> JS16, paras. 26–29.  
<sup>162</sup> JS6, para. 23 and JS16, para. 31.
-